

ABONNEMENT.

Saumur: En an. 30 fr. Six mois 18 Trols mois 9

Poste:

En an. 35 fr. Six mois 18 Trols mois 10

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les Libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 20 c. Réclames. — 30 Faits divers. — 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

31 Janvier 1883.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

SEANCE D'HIER MARDI. — M. Janvier de la Motte, s'adressant au président du conseil, dit que le Journal officiel de ce matin ne contient qu'un seul décret, relatif à la présidence du conseil. Il n'est fait aucune mention des successeurs du ministre de la guerre et du ministre de la marine. Cette situation est inconstitutionnelle.

M. Fallières, président du conseil, répond que si les ministres de la guerre et de la marine ne figurent pas au banc du gouvernement, cela tient à ce qu'ils sont démissionnaires. Mais ils n'en continuent pas moins l'expédition des affaires de leurs départements respectifs jusqu'à la nomination de leurs remplaçants.

M. Janvier de la Motte réplique et dit que, si ces ministres sont absents, c'est qu'ils ne veulent pas s'associer à des actes que leur conscience réprouve. Le pays pourra de la sorte se rendre compte à quel gouvernement il est livré. (Très-bien ! à droite. — Bruit à gauche.)

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de proscription.

M. Léon Renault. — Deux dates dominent dans l'histoire de la République actuelle: l'abrogation des lois d'exil et l'amnistie. Veut-on effacer ces deux dates glorieuses?

L'orateur croit que l'on ne doit pas s'écarter de l'esprit de pacification, qui doit être la politique du parti républicain.

Il n'y a ni péril social, ni péril monarchique.

(Plusieurs interruptions se produisent alors au milieu desquelles on distingue le mot « orléaniste » et la date du 16 mai, lancés à titre d'imputations personnelles et de reproches directs à M. Léon Renault.)

L'orateur passe à l'examen des propositions de la loi en discussion et examine

contre qui elles sont dirigées. On va relever les princes comme prétendants — déclare M. Léon Renault — et les désigner pour ainsi dire aux choix des électeurs.

M. Fallières, président du conseil, rappelle que la République a donné la liberté de la presse et la liberté de réunion. Mais il se plaint des abus que, selon lui, ces deux libertés auraient engendrés. L'orateur, continuant, dit que des lois de précaution sont nécessaires: il nie, toutefois, qu'un complot existe contre la République.

M. Fallières, très-fatigué, demande l'interruption de la discussion.

La séance est suspendue à 4 heures 1/2 et reprise à 5 heures.

Le président annonce que M. Fallières, sérieusement indisposé, ne peut continuer son discours, et qu'il réclame la remise du débat à jeudi. La Chambre, en conséquence, s'ajourne à jeudi.

La séance est levée.

Chronique générale.

LA CRISE MINISTÉRIELLE.

Le conseil des ministres ne s'est pas réuni hier matin.

La situation reste dans le même état. Il n'y a encore aucun titulaire désigné pour les portefeuilles vacants.

Le général Billot et l'amiral Jauréguiberry ont, sur la demande de M. le Président de la République, consenti à continuer l'expédition des affaires de leurs départements respectifs.

Un certain nombre de membres de la majorité se proposent, au cas où la Chambre ou le Sénat repousseraient la loi relative aux membres des anciennes familles régnautes, de déposer immédiatement une interpellation ayant pour objet d'inviter le gouvernement à user des mesures de haute police qui lui permettent en tout temps d'expulser les

personnes dont la présence compromet la sécurité de l'Etat.

La crise ministérielle, à peine terminée, va croit-on, se rouvrir. Le ministre de l'intérieur aurait même déclaré à un de ses amis que son maintien au pouvoir ne dépasserait pas le vote sur la loi d'exception.

Ce sera M. Jules Ferry qui prendra la succession.

Nous lisons dans le Petit Parisien:

« On assure que M. Duclerc est très-désireux de garder son portefeuille et que, dans ce but, il aurait parfaitement souscrit à tous les engagements pris devant la commission d'expulsion des prétendants par les autres ministres. »

« Mais la manière plus qu'étrange dont il a conduit notre politique extérieure et la responsabilité qui lui incombait à ce sujet, l'auraient, dit-on, poussé à choisir le premier prétexte venu pour se retirer. »

« M. Duclerc a donc fait plus que de démissionner: — il a pris pour ainsi dire la fuite. »

Le Soleil a publié l'article suivant, avec la signature de M. Edouard Hervé, son directeur politique:

« Conspirateurs, eux, les princes d'Orléans? Allons donc! Vous faites rire ceux qui les connaissent! On se brouillait avec eux, quand on leur conseillait, non pas certes de conspirer, mais seulement d'agir légalement, régulièrement, pour défendre leurs idées, pour conserver leur influence, pour ne pas déshabituer le pays de les connaître, de les regarder et de compter sur eux. »

« Vous voulez connaître leur crime; le voici:

« Leur crime, c'est d'avoir été naïvement, je dirai presque ridiculement, respectueux de votre gouvernement. Leur crime, c'est d'avoir eu confiance dans vos professions de foi, dans vos déclarations en faveur du droit commun, de la justice et de

la liberté. Leur crime, c'est d'avoir cru que, maîtres du pouvoir, vous résisteriez à la tentation d'être des proscriptionnaires. »

« Ils ont été vos dupes. Ils vont être maintenant vos victimes. »

« C'est toujours ainsi que les choses se passent. L'histoire est là pour le dire. Mais l'histoire est là pour dire aussi que les proscriptionnaires finissent par être proscrits à leur tour, ou plutôt qu'ils finissent par se proscrire les uns les autres. »

« Vous qui allez voter la loi Floquet, la loi Marcou, la loi de bannissements, sachez bien ce que vous faites. Vous rouvrez l'ère des proscriptions: vous ne la refermerez pas. Aujourd'hui, vous vous unissez pour proscrire les princes d'Orléans. Avant un an vous vous proscrirez entre vous. »

DÉGRADÉS.

On lit dans le Soleil cette éloquente protestation:

« Donc, vous allez leur arracher l'épaulette! Dégradés, ils vont être dégradés comme des lâches, eux braves parmi les braves! »

Celui-ci s'appelle Nemours. Il est entré par la brèche à Constantine. Dégradé.

Celui-là s'appelle Joinville. A la barbe de l'Angleterre, il bombardait Mogador et Tanger. Dégradé.

Celui-là s'appelle d'Aumale. Il a fait dix campagnes en Algérie et Abd-el-Kader lui a rendu son épée. Dégradé.

Celui-là s'appelle Paris. Privé du bonheur de se battre pour son pays, il a tiré l'épée pour la cause des États-Unis. Cette épée, que les républicains d'Amérique ont acceptée, les républicains de France vont la briser. Dégradé.

Celui-là s'appelle Chartres. Sous un nom d'emprunt il a fait la campagne de France, toujours aux avant-postes, toujours au danger. Dégradé.

Dégradés, tous dégradés.

Dégradés d'avance, même ceux qui sont encore au collège, même ceux qui sont encore au berceau, même ceux qui ne sont pas encore nés.

LA DETTE DES ROBERT

PAR M^{lle} MARTHE LACHÈSE.

Deuxième Partie.

IX — (Suite)

— No l'exalte pas ainsi. Par ce même message je ferai demander au général les sommes d'argent nécessaires.

— Votre rançon! Oh! vite alors, pour cela je suis votre homme. Mais, comment pourrai-je m'éloigner?

— Je te ferai la leçon demain, devant leur assemblée.

— Ils ont donc renoncé à nous assassiner?

— Ne sais-tu pas ce que c'est que la colère? Un feu qui s'élève et qui tombe.

— Je devine. Il faut qu'un de nous demeure comme otage. Partez alors, mon colonel, c'est moi qui resterai. Vous vous expliquerez avec le général beaucoup mieux de vive voix que par message.

— Quoi! blessé comme je le suis, presque incapable de me défendre, tu veux que je devore l'espace, que je rampe peut-être dans les épines,

que je passe au milieu des ennemis...

Le soldat le regarda avec défiance.

— Ce ne sont pas les dangers ni les fatigues qui vous font peur, que je sache, dit-il. Si la bonne part devait être pour celui qui restera, vous voudriez partir.

Le colonel trouva dans sa résolution la force de se mettre à sourire.

— L'argument serait parfait, s'il ne s'agissait que de moi, dit-il. Mais un intérêt s'oppose à ce que j'oublie les avantages évidents que tu peux avoir sur moi pour ce voyage. Or si, laissant de côté la question de dévouement, je m'adresse à ton honneur, je pense que tu ne me feras pas défaut.

Il faut, tu entends bien, qu'un message parvienne avant six jours au général Vallée. Il y va de mon devoir, de mon honneur à moi-même, et je compte sur toi qui, beaucoup mieux que moi, peux rejoindre le général dans le délai que je te fixe.

Plomereuc baissa la tête: il était pâle comme un lincoln.

— Quand reviendrais-tu? demanda-t-il.

— Quand le général te le dira.

— Tout de suite, je l'espère, car, sans cela, je mourrais à petit feu.

— Je suis sûr d'avance qu'il te laissera libre d'agir comme tu le voudras.

— A la bonne heure! dit le jeune homme dont le loyal visage s'éclaira d'un large sourire. Six pour

aller, six pour revenir, je serai ici dans douze jours, rapportant la rançon et vous amenant un cheval.

— Hétons-nous. Ne laissons pas les Kabyles rentrer avant d'avoir achevé. Tâche d'approcher de moi.

Ils se penchèrent l'un vers l'autre, cherchant à forcer les liens qui les retenaient. Impossible!

— Mon Dieu! soupira l'officier, pourvu que je le lance bien à ses pieds!

Il tira l'éperon de son vêtement et, presque tremblant tant il craignait de manquer d'adresse, il l'envoya tomber devant Plomereuc.

— Cache-le vite, dit-il.

Le jeune homme obéit.

— Écoute bien. Demain, ils nous mèneront devant leur conseil. C'est là que notre rachat doit se discuter. Quand je te le dirai, tu montreras ce fer, tu l'agiteras: en même temps tu crieras Ben-Mouloud, Ben-Mouloud et Ouled-Assas.

— Pourquoi que je me rappelle ces mots-là! Vous me les répéterez, mon colonel.

— Je ne peux pas te les répéter devant les Kabyles.

— Ben-Mouloud, murmura le soldat, Ben-Mouloud et Ouled-Assas... Oh! oui, cela y est. Eh bien, mon colonel?

— Quoi qu'il arrive, ne laisse pas échapper le fer, ne t'en fais pas une arme et répète toujours: Ben-Mouloud.

— Ce n'est pas difficile, mais qu'en résultera-t-il?

— Le droit pour toi de sortir du village et de gagner le grand chemin. Alors, ne cours pas, mais vole, entends-tu bien. Qu'il n'y ait devant toi ni péril, ni distance. Qu'une seule chose demeure dans ta pensée: le message dont tu seras porteur.

— Oh! pour cela, soyez tranquille. Quand je devrais laisser la moitié de mes membres sur la route, pourvu que le reste suffise, le message parviendra. Mais, comment cet éperon?...

— Chut! dit le colonel, on vient.

— Qu'importe, puisqu'ils ne nous comprennent pas?

— As-tu caché le fer?

— Oui, sûr, près de la médaille de ma mère.

— Il est bien là, dit le marquis dont la voix trembla légèrement. Laisse-le là, Plomereuc.

Ce fut Ben-Maza qui rentra dans le hangar. Il était sombre.

— Les habitants de la dechère veulent votre mort, dit-il en berbère à M. de Val-Chaumont.

L'amin a l'esprit partagé. Je lui ai fait comprendre que, si ta vie était préservée, deux de mes plus beaux chevaux lui seraient conduits. Je l'ai prié de visiter Ben-Salem qui loge mes chevaux pendant que vous occupez leur écurie. Mais il est dur comme du rocher, l'amin, il m'a regardé et me m'a pas répondu.

C'est la race tout entière que l'on frappe, cette race qui a fait la grandeur de la France, qui a conquis une à une, lentement, péniblement, les provinces que l'on perd de nos jours. »

Le *Voltaire* a publié l'information suivante, dont il ne paraît pas assez comprendre la gravité :

« A l'occasion de la grève des ouvriers facteurs de pianos et orgues, et de celle de l'industrie du meuble, nous avons fait observer que des agents étrangers avaient exercé une action directe sur ces grèves. Un fait nouveau vient attester que nos ouvriers n'ont pas conscience du rôle de dupes qu'on leur fait jouer.

« A Limoges, cinq mille ouvriers porcelainiers viennent de suspendre leur travail. Les tentatives de conciliation ayant échoué, les grévistes se sont adressés aux *trade's unions* anglaises, qui les ont engagés à persister dans leur grève et leur ont envoyé un premier secours de 450,000 fr.

« Quand on songe à la concurrence qui existe entre la céramique anglaise et celle de notre pays, on n'a pas de peine à comprendre que nos voisins d'Outre-Manche ont tout intérêt à favoriser tout ce qui peut faciliter leur concurrence. Ce cosmopolitisme industriel, que des orateurs de clubs recommandent aux travailleurs français, a déjà eu pour résultat d'augmenter, dans une proportion considérable, l'importation des produits étrangers.

« Les grévistes de Limoges ne tarderont pas à reconnaître que les *trade's unions* leur ont rendu un service onéreux. »

L'évêque d'Annecy a publié, le 24 janvier, une lettre pastorale qui porte à la connaissance de tous les fidèles les récents décrets de la congrégation de l'*Index*, et signale à la réprobation chrétienne les Manuels civiques de MM. Paul Bert, Compayré, Steeg et M^{me} Henri Gréville.

« Le 15 décembre dernier, dit M^r Isoard, la condamnation de ces ouvrages a été prononcée. Notre Saint-Père le Pape a ordonné de les inscrire sur le tableau des livres que les fidèles catholiques ne peuvent point lire.

« Je serai jugé par Dieu, bientôt certainement, et peut-être dès ce soir, sur l'accomplissement de ce devoir qu'a tout évêque d'annoncer la vérité aux fidèles qui lui sont confiés. C'est pourquoi, en vue de ce jugement de Dieu qui nous attend tous, je vous ai fait connaître et je vous dis de nouveau que vous êtes obligés, en conscience, et sous peine de péché grave, de vous opposer à ce qu'aucun des livres condamnés par l'Eglise soit mis, dans l'école, entre les mains de vos enfants. »

La France annonçait dimanche que le prélat serait poursuivi comme d'abus pour avoir publié le décret de l'*Index*. De son côté, le *Clairon* a appris, par dépêche, que le préfet de la Haute-Savoie aurait signifié à l'évêque que le conseil d'Etat est saisi de l'affaire et qu'il aurait fait défense à tous

les curés de lire en chaire la lettre pastorale.

Quelle que soit notre appréciation sur les fonctionnaires de la République, nous avons peine à croire que le préfet ait prononcé ou transmis au clergé de la Haute-Savoie une interdiction de cette nature. Elle n'a pu provoquer que le sourire; les prêtres d'Annecy ne reconnaissent qu'un seul juge de leur conduite pastorale et de leurs actes ecclésiastiques; nous ne sommes donc pas surpris d'apprendre qu'ils ont lu en chaire les instructions de leur évêque, tandis que lui-même les communiquait solennellement, et en dépit du préfet, aux fidèles de sa cathédrale pendant la grand'messe de dimanche.

On télégraphie du Creuzot, 30 janvier :

« Dans la nuit de dimanche à lundi, une patrouille de gendarmerie, commandée par le brigadier Salmon, ayant voulu intervenir dans une rixe entre Italiens, fut attaquée à coups de pierres par une bande de deux cents Italiens.

« La patrouille dut faire usage de ses armes. Plusieurs coups de revolver furent tirés et huit individus arrêtés.

« Douze nouvelles arrestations ont eu lieu hier.

« M. Bertereau, préfet de Saône-et-Loire, est arrivé au Creuzot. »

M. Vacherot, dans le *Figaro*, fait un spirituel « Dialogue de morts », dont les interlocuteurs sont Thiers et Gambetta.

Thiers reproche au nouvel hôte des Enfers d'avoir donné le branle à cette absurde sarabande de laïcisation qui dégénère en orgie :

« Interdire tout enseignement religieux, supprimer jusqu'au nom de Dieu dans les écoles de l'enfance et dans les sanctuaires de la justice : voilà ce que vous entendez sous cet affreux barbarisme. Vous violez la langue, avec le droit des familles et le sens commun. Où était donc le centre gauche, où était Jules Simon, quand vos amis ont fait ces belles choses ?

« Gambetta : Dufaure ne vous a donc pas dit que le centre gauche, maintenant, c'est Ribot tout seul, le sage Ribot qui proteste toujours, sans jamais se fâcher. Quant à Simon, il s'est fâché tout rouge. Quel plaisir vous auriez eu à le voir et à l'entendre ! Il a fait, à cette occasion, ses plus beaux discours, si forts, si pathétiques qu'ils ont ému même le Sénat, jusqu'à lui faire prendre d'héroïques résolutions qu'il abandonnait bien vite après, selon sa prudente habitude.

« Thiers : Eh bien, ai-je donc eu tort de dire que la République, en France, finit toujours par tomber dans l'imbécillité ou dans le sang ?

« Gambetta : Vous serez toujours vif, cher maître. Que voulez-vous ? notre République devient scientifique. Elle met la science partout, et elle élève la libre-pensée au-dessus de toute religion, même naturelle, au grand désespoir de Jules Simon.

« Thiers : Une République scientifique,

quel jargon ! Parlez donc le franc langage de vos pères et dites une République athée. Ils promenaient la déesse Raison dans les fêtes de Paris et de toute la France. Cela reviendra, n'en doutez pas. Votre culte de la libre-pensée ne sera jamais populaire. Il vous faudra aussi montrer votre déesse en chair et en os. Vos républicains apprennent à ce peuple à cracher sur le Dieu du Calvaire, comme ses bourreaux. Ils lui feront sauter une déesse du Cirque ! »

On annonce de Wiesbaden la mort du compositeur Flotow, décédé dans cette ville, mercredi, dans sa 70^e année.

Frédéric de Flotow, né en 1812, a débuté comme compositeur à Paris en 1838, par le *Radeau de la Méduse*. Son œuvre principale, *Martha*, a paru en 1858. L'*Ombre* fut son second grand succès.

Flotow était membre de l'Institut depuis 1864.

RÉUNION DE LA SALLE LEVIS A PARIS.

Dimanche a eu lieu à la salle Lévis, aux Batignolles, une réunion contradictoire où l'on a entendu, entre autres orateurs, la citoyenne Louise Michel, les citoyens Guesde, Lafargue, et M. Pieyre, député royaliste du Gard, qui a réussi à se faire écouter et applaudir.

— M. Adolphe Pieyre, député, a la parole, dit gravement le président.

Une voix dans la salle :

— Vos noms et qualités ?

— Adolphe Pieyre, ami du peuple d'abord, député ensuite, et royaliste pour vous servir.

L'orateur déclare qu'il veut répondre à l'opportuniste qui descend de cette tribune, et qui vient de faire un éloge pompeux, mais peu mérité, des qualités de Gambetta et du Grand Ministère.

M. Adolphe Pieyre dit que Gambetta n'aimait pas le peuple; il s'en servait pour les besoins de sa cause, et l'avait souvent trahi. Gambetta, dans un jour de franchise, n'a-t-il pas appelé ses électeurs, c'est-à-dire le peuple : « Un tas d'esclaves ivres. » (Applaudissements prolongés.)

Puis l'orateur fait l'histoire de la situation, et met les républicains au défi de faire des réformes utiles au peuple, au plus grand nombre; il défie les députés d'appliquer leur programme, de tenir leurs promesses. (Très-bien ! très-bien !)

« La Chambre est impuissante. On joue, a-t-il ajouté, au parlement-guignol, tandis que, dans le pays, se jouent les drames de la misère. Le pays est fatigué et veut une solution. Il faut en finir. » (Applaudissements.)

Puis, parlant du complot, M. Pieyre dit que les conspirations ont été inventées par le ministère, méditant quelque mauvais coup contre le peuple. Après Montceau-les-Mines, le procès de Lyon, après le soi-disant complot royaliste, l'expulsion des princes.

« Adieu, mon général, adieu à vous, à mes frères d'armes, à mes soldats, à l'armée tout entière, à la patrie pour l'honneur de laquelle je vais être frappé. C'est quand on va mourir qu'on sait combien l'on aime. N'oubliez pas celui qui se souviendra de vous tous devant Dieu.

Comte de ROBERT,
marquis de VAL-CHAUMONT.
(A suivre.) MARTHE LACHÈSE.

(Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas traité avec la Société des Gens de lettres.)

Théâtre de Saumur.

LES ARTISTES RÉUNIS
M. Gustave LELONG, directeur-gérant.

Vendredi 2 février 1883,
REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE DONNÉE PAR
M. COQUELIN cadet
Et M^{me} THÉNARD
De la Comédie-Française,
Accompagnés d'une troupe d'Artistes de Paris

L'AVARE
Comédie en 5 actes, de MOLIÈRE.

Enfin il termine en déclarant que la « République s'amuse » et se détruira d'elle-même par la force des choses. La persécution n'a jamais servi à rien, et les Français qui ont, au fond, le cœur généreux, se rangent toujours du côté des persécutés. (Applaudissements.)

Louise Michel interrompt alors l'orateur afin qu'il donne des explications sur les poignards-croix.

M. Pieyre n'est pas embarrassé pour répondre.

« J'ai vu, dit-il, à la Chambre, un échantillon de cette terrible arme de guerre. Eh bien ! j'en ai conclu, après un examen minutieux, que ces prétendus poignards ne pouvaient servir que de coupe-papier, de grattoirs ou de cure-dents pour les fortes mâchoires. (Rires et applaudissements.)

« Nous avons, a-t-il ajouté en terminant, des armes plus redoutables et que vous n'avez pas : la *croix* et la *prière* ! (Applaudissements, tumulte, bruit, protestations, marques d'approbation, interruptions.) Et avec ces armes, nous pouvons attendre avec confiance l'heure qui est à Dieu, et la parole, qui est à la France. » (Applaudissements.)

Après M. Pieyre, le citoyen Guesde fait un discours des plus violents contre la bourgeoisie et le capital.

Il a conclu à l'expropriation des princes d'Orléans et des princes de la finance, dont les biens doivent être acquis à la nation.

Ensuite, Louise Michel a prononcé quelques paroles sans importance. Elle a comparé les ministres affolés à des chiens qui auraient des casseroles attachées à la queue, et déclare qu'elle n'estimait qu'un seul homme, M. de Charette ! Grand bien lui fasse !

Le citoyen Lafargue a dit à son tour que la France n'avait, en perdant M. Gambetta, perdu qu'un « ventre putride ».

Là-dessus, un ex-rédacteur de la *Petite République* monte à la tribune et éclate en paroles véhémentes.

A la fin de la séance, l'assemblée a voté l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

« L'assemblée, considérant que le danger de la présence des prétendants ne consiste pas dans leur séjour en France, mais dans leur fortune volée au peuple, somme le gouvernement de s'emparer de leurs biens et de leur caisse au profit de la collectivité.
« Les Bourbons et les Bonaparte subiront la même mesure ! » (Applaudissements enthousiastes.)

« Les Rothschild et les autres financiers aussi ! » ajoute Jules Guesde.

La séance est levée aux cris de : *Vive la Commune ! Vive la Révolution sociale !*

La sortie a été assez tumultueuse, mais sans incident grave.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 30 janvier.

La liquidation approchant, il y a des rachats nombreux qui relèvent le niveau de la cote.
5 0/0, 115.30 ; 3 0/0 ancien, 78.36 ; amortissable, 79.35.

L'épargne délaisse totalement les valeurs des banques étrangères, il y a danger pour elle à s'adresser à la Banque Ottomane et autres établisse-

Distribution :

Marpagen.....	MM. COQUELIN cadet
Maitre Jacques.....	Grenet-Dancourt.
Cléante.....	Thomas.
Valère.....	Mayer.
Maitre Simon.....	Gaillard.
Lafèche.....	Samson.
Anselme.....	Fournier.
Un monsieur.....	Blin.
Frosine.....	M ^{me} THÉNARD.
Elise.....	Wassen.
Marianne.....	Mély.

LES PRÉCIEUSES RIDICULES

Comédie en 1 acte, de MOLIÈRE.

Distribution :

Mascarille.....	MM. COQUELIN cadet
Jodelet.....	Samson.
Gorgibus.....	Grenet-Dancourt.
Lagrange.....	Thomas.
Du Croisy.....	Mayer.
Madelon.....	THÉNARD.
Cathos.....	Wassen.
Marotte.....	Mély.
Un porteur.....	MM. Fournier.
Un violon.....	Gaillard.

Ordre : 1. L'Avare ; 2. Les Précieuses.

Bureaux, 7 h. 1/2 ; rideau, 8 heures.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

Puis, tout à coup, montrant le poing au marquis :

— C'est ta faute, s'écria-t-il, c'est ta faute, maudit fils de chien ! Si tu n'avais pas voulu attendre, tu serais libre aujourd'hui, et moi je serais riche. Aussi, je le jure, si ta tête doit tomber, c'est moi qui me chargerai d'en débarrasser tes épaules.

— Tout ce que tu peux dire maintenant est inutile, répondit le marquis. Ni toi ni moi ne changerons rien aux circonstances.

Il s'assit sur la terre en tournant le dos à Ben-Maza. Sans s'apercevoir que le jour qui entra par l'unique fenêtre du hangar envoyait les ombres de telle sorte que la sienne le précédait, le Kabylo, à plusieurs reprises, s'approcha de son captif. A toutes les fois, il vit que le marquis avait les bras croisés et paraissait plongé dans de graves pensées. Alors, il se décida à retourner près de sa famille qui partageait son angoisse et au sein de laquelle les disputes commençaient à manifester les raisonnements de chacun.

Aussitôt, le colonel sortit de la paille les objets qu'Aïda lui avait apportés. Le jeune soldat voulut parler.

— Tais-toi, dit M. de Val-Chaumont. Laisse-moi réfléchir. J'écris au général.

Et, d'une main tranquille mais rapide, il traça sur le parchemin les lignes suivantes :

« Quand vous lirez cette lettre, mon cher général, j'aurai cessé de vivre. Je vais recevoir une mort à laquelle j'aurais préféré celle du champ de bataille ; mais Dieu ne me donne pas le choix. Que sa sainte volonté soit faite ! Ma vie était vouée au service de la France. Je ne puis regretter qu'elle serve à payer une de ses victoires. C'est du fond d'un cachot que je vous envoie mon suprême adieu. Veillez bien sur celui qui vous le portera. Soutenez-le, consolez-le et recevez de moi, comme une dernière preuve de mon affection et de ma confiance, la prière d'accomplir pour lui ce que je ne puis faire moi-même. Qu'il soit libéré du service. Il a donné assez de preuves de courage et sa présence est nécessaire parmi les siens. A cet effet, remettez-lui une somme de cinq mille francs dont les titres sont déposés en mon nom chez M. Martin, banquier à Alger.

« Afin que vous sachiez bien que vous n'êtes pas le jouet d'un mensonge, mais que, vraiment, c'est moi qui vous écris ces lignes, je vous rappelle nos discussions si affectueuses sur le plan du pays constantinois et l'aveu confidentiel que vous m'avez fait au sujet de l'un des officiers de votre état-major. Nul autre que moi ne peut connaître ces détails.

« Faites parvenir les deux lettres ci-jointes à leur adresse. Je vous le répète, prenez soin de mon cher messenger. Hélas ! je m'effraie de sa douleur... »

ments de ce genre qui ne basent leurs bénéfices que sur des entreprises lointaines, dans des pays ruinés et sans avenir.

Aussi comprend-on que les capitaux au premier appel du Crédit Foncier soient accourus avec empressement, car on sait qu'à côté des garanties qu'il donne, il fait de bonnes et solides affaires dans notre pays.

On cote 1,265 sur l'action. Les demandes en obligations foncières sont toujours très-considérables.

La petite épargne vend les titres des sociétés qu'elle considère à bon droit comme ne pouvant plus se relever.

Telles sont la Banque Nationale et la Banque Parisienne, cette dernière surtout ayant en portefeuille des valeurs totalement dépréciées.

On abandonne l'action du Suez à 2,175. Bonnes demandes sur la Compagnie Foncière de France et d'Algérie à 470.

Nos chemins de fer ont eu une excellente tenue : Nord, 1,795 ; Midi, 1,050 ; Lyon, 1,515 ; Orléans, 1,215.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le détachement du 135^e de ligne est arrivé aujourd'hui à onze heures à Saumur, et a été caserné aussitôt au château.

Les hommes étaient trempés : ils avaient reçu pluie, neige et grésil depuis les Rosiers, où ils ont couché hier soir.

Voilà dix-huit mois que nous n'avions plus de garnison, et il a fallu les révélations de la *Lanterne* et le prétendu complot royaliste pour que le gouvernement s'aperçût de l'abandon de la citadelle de Saumur.

Mais la *Lanterne* dit encore, dans son numéro d'aujourd'hui, que nous recevons 450 hommes : 75 seulement sont chargés de protéger la République à Saumur.

Hier soir, vers huit heures et demie, le feu s'est déclaré dans le grenier de la maison occupée par M. Chesneau-Picard, représentant de commerce, rue du Temple, n° 8.

Alimenté par 400 kil. de paille ramassés depuis quelques jours, cet incendie a jeté un vif éclat qui a fait redouter un sinistre beaucoup plus sérieux. Mais, grâce à la promptitude des secours, tout danger a été promptement conjuré.

Les quatre pompes de la ville, sous le commandement de M. le lieutenant Maurat, la pompe de l'École de cavalerie ont été amenées, et toutes n'ont pu être déployées, la rue trop étroite ne le permettant pas.

M. le Sous-Préfet de Saumur, M. le Maire, les officiers supérieurs de l'École de cavalerie, M. le Commissaire de police et ses agents, la gendarmerie se sont rendus sur le théâtre de l'incendie.

La cause de ce feu n'est pas bien connue, cependant on croit qu'il pourrait être attribué à une fissure dans la cheminée à la hauteur du grenier.

Les pertes, couvertes par une assurance, s'élèvent approximativement à 2,000 fr.

Bien des dégâts auraient pu être évités si le mobilier et des marchandises n'avaient pas été entraînés dans la rue avec une précipitation bien intentionnée, mais pas assez réfléchie.

THEATRE DE SAUMUR. — La représentation de M. Coquelin cadet, de la Comédie-Française, précédemment annoncée pour le 22 janvier, aura lieu vendredi prochain 2 février.

Le Puy-Notre-Dame. — Samedi 27 janvier, la veuve Marie Pitault, âgée de 75 ans, journalière au Puy-Notre-Dame, a mis fin à ses jours en se pendant à une poutre dans l'écurie appartenant à son fils. C'est sa petite-fille qui, la première, en arrivant de l'école, à 4 heures 1/2, a fait cette triste découverte. Effrayée, elle s'est enfuie en appelant au secours. Des voisins ont immédiatement coupé la corde, mais il était trop tard ; l'asphyxie remontait déjà à quelques heures.

Ce suicide ne peut être attribué qu'à un dérangement récent des facultés intellectuelles.

LA DÉSORGANISATION DE L'ARMÉE.

Dimanche, on a pu voir toutes les gares d'Angers littéralement envahies par des soldats de toutes armes, partant ou arrivant en permission. C'était un véritable encombrement.

Il est difficile de faire concilier une pareille désorganisation de l'armée avec les complots que les républicains affolés inventent ou prétendent exister.

Le *Journal de Maine-et-Loire* dit que les effectifs des régiments en garnison à Angers seraient réduits ainsi qu'il suit :

Le 42^e cuirassiers de 450 hommes ; le 2^e pontonniers de 420 hommes ; le 135^e de ligne enfin de 360 hommes. D'autre part, dans quelques départements voisins, le départ des congédiés est déjà un fait accompli.

On le voit, c'est un désarroi des plus complets, et tout cela est fait en vue de mesquines réductions de dépenses.

Quoi qu'il en soit, l'opinion publique s'en émeut ; et l'on a le droit de se demander la signification de pareilles mesures dans un moment où les anarchistes s'agitent et où l'armée est plus que jamais considérée par le pays comme son unique sauvegarde.

NOUVELLE MUSICALE.

Nous lisons dans le *Journal de Marseille* :

« Nous apprenons avec plaisir, à la dernière heure, que la direction des Concerts populaires va mettre à l'étude une œuvre importante de M. Bordier (d'Angers). Il s'agit de son *Chatterton*, six pièces d'orchestre écrites pour le drame d'Alfred de Vigny. Nous avons déjà applaudi de M. Bordier sa *Canzonetta* et dernièrement son *Hora Romanesca*. Bien que *Chatterton* ait été exécuté à Paris et en d'autres villes importantes, l'œuvre est née à Angers. Elle appartient à cet effort de décentralisation que nous serons toujours heureux d'appuyer énergiquement. »

C'est le 14 février que le *Chatterton* de M. J. Bordier figure au programme des Concerts populaires de Marseille. Le composi-

teur est invité à aller diriger les dernières répétitions de cette partition qui doit ensuite être exécutée aux Concerts populaires de Nantes.

Le parricide de Champerault.

Nous avons reçu hier soir, mais trop tard pour les insérer dans nos colonnes, de nouveaux et terribles détails sur le crime de Champerault.

De ces détails, il résulte, tout d'abord, que Muray est tout à fait étranger au meurtre. Son attitude, les propos qu'il avait tenus, la découverte d'habits déchirés à son domicile, formaient un ensemble de présomptions assez graves pour motiver une arrestation immédiate.

L'innocence de cet homme est aujourd'hui complètement établie, ainsi que le prouvent les faits qui vont suivre.

Tout en se livrant à des investigations sur la conduite de Muray, l'autorité surveillait de très-près les faits et gestes du fils de la victime, Pierre Nicier, domestique, âgé de 26 ans.

Les allures de ce jeune homme, le jour même où son père avait été assassiné, avaient fait naître quelques soupçons, de telle sorte que la gendarmerie crut nécessaire de l'interroger.

Pierre Nicier donna les marques d'une très-vive émotion. Cependant il déclara immédiatement, avec beaucoup d'assurance, qu'il n'était pas l'auteur du crime. Et, tout aussitôt, il indiqua l'emploi de son temps dans la journée du 23.

Mais, dans son récit, il y avait une lacune. Il ne disait absolument rien de précis sur ce qu'il avait fait entre neuf heures et dix heures.

Son embarras sur ce point était visible.

On le pressa de questions, et enfin il avoua qu'il était l'auteur du meurtre, crime monstrueux, un parricide.

Cet aveu étant fait, il fit connaître les circonstances qui avaient accompagné l'assassinat.

Domestique chez un cultivateur du village de l'Épesse, peu éloigné de Champerault, il lui arrivait de rencontrer souvent son père, et chaque fois qu'il le voyait il ne manquait pas de lui demander de l'argent.

Fort, ayant de bons gages, pouvant parfaitement se suffire à lui-même, ce misérable ne craignait pas de soutirer de l'argent à ses parents, sans doute pour faire la noce.

Son père, avec raison, repoussait ses demandes persistantes. Pierre Nicier s'en montra très-irrité.

Le 23 de ce mois, il alla s'embusquer dans un bois voisin de Champerault, et là il attendit que son père fût seul.

Il savait parfaitement que, tous les mardis, sa mère se rendait au marché de Bourgueil.

Du point où il était caché, il lui était facile de s'assurer du départ de sa mère.

Celle-ci, comme nous l'avons dit dans un précédent article, quitta sa demeure vers 9 heures 1/2. Son mari devait aller la re-

joindre un peu plus tard, pour se rendre avec elle chez un médecin qu'ils devaient consulter.

Dès qu'il eut perdu sa mère de vue, Pierre Nicier sortit de sa cachette et accourut à la maison paternelle.

Le père Nicier, assis près de sa cheminée, était occupé à passer de la cendre chaude dans ses sabots pour se réchauffer les pieds.

Pierre Nicier lui demanda de l'argent. Le père repoussa encore cette nouvelle demande.

L'autre insista. Nouveau refus ; et enfin le misérable se précipita sur son père et le terrassa.

Quoique d'un certain âge, le père Nicier était encore vigoureux. Il soutint d'abord la lutte avec assez d'égalité. Cette horrible lutte dura plus d'une demi-heure. Mais l'assassin trouva bientôt le moyen de paralyser les mouvements de son père, dont les forces, d'ailleurs, commençaient à s'épuiser.

Il le saisit à la gorge. Le père Nicier avait au cou une cravate. Pierre Nicier saisit cette cravate, et, en la tordant vigoureusement, il opéra une telle pression que le malheureux fut étranglé en quelques secondes.

La main du meurtrier ne trembla pas, en sentant les derniers spasmes de la plus affreuse des agonies.

Que fit ensuite Pierre Nicier en présence du cadavre de son père ?

Vous croyez peut-être, qu'épouvanté à la vue du crime horrible qu'il vient de commettre, il ne va songer qu'à s'enfuir.

Non, il ne prend pas immédiatement la fuite. Il était venu pour avoir de l'argent et il lui en faut.

Il se penche sur le cadavre ; il met les mains dans les poches et y prend... 8 fr.

Chargeant ensuite le corps sur ses épaules, il va le déposer sur un lit, dans une chambre voisine. Puis, il s'éloigne.

Et, quelques heures après, on le trouve dans un cabaret de Bourgueil, attablé avec un ami, et savourant tranquillement une chopine de vin.

Le père Nicier avait sur lui un porte-monnaie contenant de 50 à 55 francs. Ce porte-monnaie a disparu.

L'assassin affirme, paraît-il, qu'il ne l'a pas pris. Il n'avoue que 8 francs !...

Il a été livré à la justice et conduit, après enquête sur les lieux, à la prison de Chinon.

À la suite des aveux complets de ce misérable, l'instruction sera rapidement faite.

Aux assises prochaines, nous verrons ce fils dénaturé s'asseoir sur le banc des accusés. (Journal d'Indre-et-Loire.)

Le *Jeune Age Illustré*, journal des enfants, paraissant tous les samedis, sous la direction de M^{lle} LERIDA-GROFFROY.

Editeur : Victor PALME, 77, rue des Saints-Pères, Paris.

Un an, 40 francs ; 6 mois, 6 francs.

PAUL GODET, propriétaire-gérant

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE CHAPITRE DES CHAPEAUX

Qui nous délivrera de la tyrannie du chapeau ? Tout le monde s'accorde à le trouver laid, disgracieux, incommode, et tout le monde plie sous son joug.

Un moment on crut, quand on eut introduit aux confins des villes d'eau le chapeau melon et le chapeau tyrolien, quand surtout les femmes, ayant jeté le chapeau classique par dessus les moulins, adoptèrent des coiffures diverses et variées au gré de leur caprice et à l'avantage de leur visage, on crut que les hommes allaient décidément rompre en visière au tuyau de poêle et se coiffer aussi suivant leur goût, leur convenance et leur physiognomie. On avait compté sans la mode, ce gracieux despote, le plus coûteux qu'il y ait et celui qui se fait le plus aisément obéir.

La mode appliquée au chapeau d'homme est tout simplement un supplice qui se renouvelle presque aussi souvent que les lunes. Un homme qui tient à passer deux bonnes heures sur le boulevard, à paraître au bois, à se montrer au club, à fréquenter les petits théâtres, doit être coiffé au goût du jour.

Rien de plus variable que ce goût, et l'on dit bien qu'il est du jour, — puisqu'il n'est jamais du lendemain.

Hier, mon chapelier me rencontre sur le boulevard. Il est plein de respect pour ma personne, ce chapelier, mais précisément parce qu'il a du respect pour moi, il n'hésite pas à en manquer quand il s'agit de m'en donner un éclatant témoignage. Il m'aborde donc en me posant familièrement la main sur l'épaule :

— Qui vous a fait ce chapeau qui départ votre tête ? me dit-il.

— Mais je crois bien que c'est vous.

— Pas possible !... Alors c'est qu'un de vos amis s'est assis dessus... D'ailleurs la forme est ancienne, ce chapeau est vieux comme les rues.

— Comme une rue nouvelle, lui dis-je, car il n'y a pas plus de trois mois que vous me l'avez fourni.

— Trois mois ! Je ne suis plus étonné ! Comment vous, un homme comme il faut, pouvez-vous porter un chapeau trois mois ?

— Pourquoi... mais si vous l'avez oublié, ma bourse s'en souvient.

— Tenez, ces petits bords plats, c'est abandonné depuis longtemps ; cette forme élevée et un peu conique, — mon chapelier a appris la géométrie, — ne sont plus de mode. Demain, demain, sans faute, je vous porterai moi-même un chapeau de

nouvelle forme... Vous verrez ce que c'est ; je ne vous dis que cela.

Ce matin, en effet, mon chapelier s'est fait annoncer chez moi. Le chapeau qu'il m'a apporté est aussi gracieux que possible, il me coiffe horriblement.

— C'est parfait, dit l'homme qui exploite mon chef.

— Parfait, soit, lui répondis-je, mais il ressemble à s'y méprendre à l'avant-dernier que vous m'avez fourni.

J'ai chez moi, dans une armoire, toute une collection de mes vieux chapeaux : c'est un musée. Je sonne mon valet de chambre et me les fais apporter. Je compare ; le chapelier se prête avec empressement à cette revue du passé. Nous exhumons de la poussière cinq chapeaux en tout point pareils à celui que la mode d'aujourd'hui m'impose.

— Vous croyez qu'ils se ressemblent ? me dit l'artiste. Erreur. Celui-ci s'en rapproche par les bords, par l'évasement du cylindre, par la hauteur, mais il en diffère par la ganse. Celui-là vous paraît tout semblable ? Point ! il a un centimètre de plus, l'évasement commence plus bas, le bord se relève plus haut. — Et cet autre ! Vous me demandez quelle différence ? Enorme pour un connaisseur. Il a trois millimètres de moins dans son grand diamètre et deux millimètres de plus en élévation.

— En voici un qui est exactement pareil, mais les

bords sont perpendiculaires à l'axe du chapeau, — mon chapelier a étudié pour l'École polytechnique, — il les faut aujourd'hui obliques sous un angle de douze degrés.

Je fis « ah ! » C'est tout ce que je trouvai à répondre à une science si profonde.

— Maintenant, reprit mon savant fournisseur en savourant le succès de sa supériorité, vous voilà bien coiffé pour un mois.

— Comment cela ? pour un mois seulement ?

— Sans doute, dans un mois nous élèverons la forme et nous abaisserons les bords.

— Alors pourquoi ne me donnez-vous pas tout de suite un chapeau qui soit encore de mode dans un mois ?

— Impossible, Monsieur, il ne serait pas de mode aujourd'hui...

Je n'avais plus rien à dire.

FABRICE.

Maximes et Pensées.

Toutes les fois que je trouve un pauvre homme reconnaissant, je songe que certainement il serait généreux s'il était riche.

SWIFT.

La faim est aux bons instincts ce que l'arsénic est aux mouches.

JULES NORIAC.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 30 JANVIER 1883.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Clôture précé.		Dernier cours.	Clôture précé.		Dernier cours.	Clôture précé.		Dernier cours.	Clôture précé.	
3/4 %	78 25	78 20	Est	710	715	Obligations.			Oblig. foncières 1879 3/4 %	428	430
4 % amortissable	79 35	79 20	Paris-Lyon-Méditerranée	1515	1510	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	508	505 50	Est	358	359
4 1/2 %	109 50	109 25	Midi	1045	1045	1865, 4 1/2 %	522	525	Midi	359	360
5 %	115 25	115 10	Nord	1785	1780	1869, 3 1/2 %	462	461	Nord	366 75	366 50
Obligations du Trésor	498	497	Orléans	1210	1215	1871, 3 1/2 %	388	388	Orléans	362	364
Obligations du Trésor nouvelles	498	497	Ouest	770	775	1875, 4 1/2 %	514	514	Ouest	368	366
Bons de liq. départementaux	517	517	Compagnie parisienne du Gaz	1495	1492 50	1876, 4 1/2 %	516	514	Paris-Lyon-Méditerranée	365	365
Banque de France	5200	5260	Canal de Suez	2150	2135	Dép. de la Seine, emprunt 1857	241	211	Paris-Bourbonnais	340	360
Comptoir d'escompte	990	980	C. gén. Transatlantique	380	375	Bons de liq. Ville de Paris	518	525	Canal de Suez	552 50	555
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1250	1260				Obligations communales 1879	435	435			
Crédit de France	35	42 50									
Crédit mobilier	320	320									

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)			Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 11 décembre 1882)														
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.			SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR								
Heures	Minutes	Type	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte matin.	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. soir.		
3 heures	8 minutes	du matin, express-poste.	5 50	9 »	10 35	1 »	3 15	5 5	7 45	Montreuil-Bellay	6 54	9 50	12 22	2 10	4 »	5 56	10 51
6	45	matin (s'arrête à la Possonnière)	5 58	9 10	10 45	1 18	3 25	5 15	7 55	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	7 10	10 4	12 38	2 26	4 16	6 19	»
8	56	matin, omnibus-mixte.	6 5	9 19	10 53	1 33	3 33	5 23	8 3	Chacé-Varrains	7 18	10 11	12 46	2 34	4 24	6 33	»
1	25	soir,	6 18	9 34	11 8	1 50	3 48	5 39	8 18	Montreuil-Bellay	7 30	10 21	12 58	2 46	4 36	6 46	11 21
3	22	express.								venant d'Angers.							
7	15	omnibus.								Montreuil	7 4	2 1	8 29				
10	36	(s'arrête à Angers).								Loudun	8 9	2 50	9 30				
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.			SAUMUR - NIORT			NIORT - SAUMUR			MONTREUIL-BELLAY - POITIERS			POITIERS - MONTREUIL-BELLAY					
3 heures	26 minutes	du matin, direct-mixte.	Omn. matin.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. matin.	Sem. d. soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.			
8	21	omnibus.	5 50	5 5	5 29	5 40	7 10	7 20	7 4	2 1	8 29	6 »	12 55	7 10			
9	37	express.	6 21	5 54	7 10	7 20	8 3	8 15	8 9	2 50	9 30	6 36	1 30	7 55			
12	48	soir, omnibus-mixte.	7 5	7 16	8 3	8 15	9 8	9 45	8 34	3 14	9 50	7 3	1 59	8 25			
4	44	express-poste.	8 6	8 17	9 8	9 45	10 51	10 51	9 26	4 »	10 49	7 56	2 53	9 29			
10	24		9 »	9 11	10 51	10 51	11 21	11 21	9 55	4 25	11 17	8 42	3 17	10 12			
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.			10 41	10 50	10 21	11 21	11 21	11 21	10 31	4 56	11 51	9 31	3 56	10 48			

Étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE
BEL ÉTABLISSEMENT
Propre au Commerce des Vins mousseux et en pièces,
Situé à Saint-Hilaire-Saint-Florent,
Comprenant vastes bâtiments, caves en roc et terrains clos donnant sur la rue, ledit terrain d'une superficie d'environ 10 ares.
Pour plus de renseignements, voir les placards.
S'adresser : soit à M. Arthur MONTRET, sur les Ponts, à Saumur; soit à M^e MÉHOUS, notaire. (80)

Étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
UNE MAISON
Située à Saumur, rue Saint-Lazare, appartenant à M. SAUNIER, charpentier.
S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire.

Étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
UNE MAISON
Située à Saumur, rue de Lorraine, n° 22,
Comprenant : caves en soubassement, au rez-de-chaussée 4 pièces à cheminée, 4 chambres au 1^{er} étage, grenier au-dessus; jardin clos de murs, joignant au nord Menier et au midi Martin.
Pour tous renseignements, s'adresser audit M^e MÉHOUS, notaire.

Étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A LOUER
Pour entrer en jouissance le 24 juin 1883,
GRANDE MAISON
Avec jardin, écurie et remise,
Sise à Saumur, Grande-Rue, Actuellement occupée par M. le colonel Pollard.
S'adresser audit M^e MÉHOUS.

Étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

MAISON A LOUER
Rue Saint-Jean, n° 52,
Occupée par M. COUTURIER-PRAX,
Pour le 24 Juin 1883.
S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire.

Étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A LOUER
Pour entrer en jouissance immédiate,
BELLE MAISON DE MAÎTRE
Située à Saumur, rue du Grand-Noyer, n° 4,
Appartenant à M. Albert Mayaud.
S'adresser audit notaire. (50)

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE
OU A LOUER
Pour la Saint-Jean 1883,
UNE BELLE MAISON
Située au Pont-Fouchard,
Avec cour, servitudes et jardin.
S'adresser au notaire. (6)

Étude de M^e FLEURIAU, notaire à Bourgueil.

A AFFERMER
Pour entrer en jouissance de suite,
LE MOULIN DE LA PLANCHE
Situé près la ville de Bourgueil,
Monté pour le commerce avec 4 paires de meules.
S'adresser à M^e FLEURIAU, notaire à Bourgueil. (65)

A VENDRE
Au Comptant
Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :
Vin rouge nouveau à 60 francs la barrique;
Vin rouge vieux à 100 francs;
Vin blanc vieux à 100 francs.
Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 9 degrés.
Des échantillons sont envoyés sur demande. (18)

CHANGEMENT DE DOMICILE
M. BAUDU, marchand tailleur, fait savoir que, pour donner plus d'extension à ses affaires, il s'est adjoint un associé, et va transférer, à la Saint-Jean prochaine, son magasin et ses ateliers,
Rue d'Orléans, 12.

A LOUER
L'ANCIENNE MAISON LEHOU
Toute meublée,
Située au Chardonnet.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
BON ET FORT CAMION
S'adresser au bureau du journal.

COMP^{ie} GRESHAM
L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de cette Compagnie a eu lieu le 14 décembre dernier.
En attendant que le rapport détaillé présenté à cette réunion, et que nous tiendrons à la disposition de tous les intéressés, soit traduit et imprimé, nous en détachons les faits et chiffres suivants :
Du 1^{er} juillet 1881 au 30 juin 1882, la Compagnie a reçu 8,095 propositions pour un capital à assurer de fr. 67,185,575; elle a rejeté 1,511 propositions pour un capital de fr. 11,153,325, et 6,584 propositions assurant fr. 56,032,250 ont passé à l'état de contrat.
Le revenu annuel de la Compagnie en primes et intérêts s'élève à fr. 15,412,821.75, en progression nouvelle sur la dernière période annuelle.
La Compagnie a payé dans le courant de l'année 5,941,429.15, par suite de décès de ses assurés, et fr. 2,699,440.20 pour contrats arrivés à terme du vivant des ayants-droit.
L'actif réalisé se trouvait porté à la clôture du bilan à fr. 79,368,882.80; il était l'année dernière de fr. 74 millions 122,865. Dans un seul exercice annuel, la garantie des assurés a donc été augmentée de plus de 5 millions.
L'exercice 1881-1882 clôturant une période triennale, il a été procédé à une évaluation rigoureuse des engagements de la Compagnie, d'où il ressort que l'actif dépassait le passif de fr. 2,362,408.65 au 30 juin 1882.
L'Assemblée a voté la répartition de fr. 2,250,000 parmi les actionnaires et les assurés ayants-droit; ceux-ci recevront un avis spécial avec notification de leur quote-part le 30 juin prochain.
Les prospectus et les renseignements seront donnés gratuitement à ceux qui en feront la demande, 30, rue de Provence, à Paris, ainsi que dans ses bureaux en province.

A CÉDER un fonds de Boulangerie, bien achalandé.
S'adresser à M. GURTON, Joseph, au Vaudeloay-Rillé. (74)

MM. BRUNET et PINET demandent un bon **cheval de voyage**.

PHARMACIE-DROGUERIE
Ancienne Pharmacie PASQUIER
A. CLOSIER, Successeur,
Lauréat de l'Ecole de Pharmacie, élève de l'Ecole Supérieure de Paris,
20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales.
Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale.
Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.
On trouve à la même pharmacie : le biberon à vis de Raynal, le biberon à soupape de Robert et le biberon-pompe de H. Monchovaut.

En vente chez tous les libraires :
LES ORIGINES DE L'ACADÉMIE D'ÉQUITATION CIVILE
ET
DE L'ÉCOLE D'ÉQUITATION MILITAIRE
DE LA VILLE DE SAUMUR (1593 à 1830)
Par M. PAUL RATOUIS. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.
LES CHRONIQUES SAUMUROISES
Par le même auteur. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.
ETUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU
ET LES
ETABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR
Par le même. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

FER BRAVAIS
(GOUTTES CONCENTRÉES)
Chlorose Anémie
Pâles Couleurs
APPAUVRISSMENT DU SANG
Le prospectus détaillé accompagne chaque flacon et indique la manière d'employer ce précieux médicament.
Le flacon : 5 fr. — Le demi-flacon : 3 fr. 50
Dépôt à Saumur, dans la plupart des pharmacies.

50 pour 100 de REVENU PAR AN
LIRE les MYSTÈRES de la BOURSE
Envoi gratuit par la BANQUE de la BOURSE (Société Anonyme) Capital 10 Millions de Fr.
PARIS, 18, Place de la Bourse, 18, PARIS.
Saumur, imprimerie de P. GODET.